

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01326

Numéro SIREN : 880 105 531

Nom ou dénomination : A D R Conseils et Gestion

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2024 sous le numéro de dépôt 1962



HC/2019 B 01326

A D R Conseils et Gestion
205 CHEMIN DU RAY
83440 FAYENCE

Nos références : HC/2019 B 01326

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : A D R Conseils et Gestion

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

205 CHEMIN DU RAY
83440 FAYENCE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 880105531 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 15/04/2024 le dépôt, arrivé au greffe le 05/04/2024, enregistré sous le numéro 2024/1962, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2023

Récépissé délivré le 15/04/2024

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -	205 CHEMIN DU RAY 15 AVR. 2024
SIRET 88010553100011	83440 FAYENCE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement: DRAGUIGNAN 2024/1962

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET LA GESTION Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	26	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Assistants urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nets soumis à la contribution 2.50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Contribution de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET AGE CO CANNES 16 Boulevard Carnot 06100 Durango 6110 LE CANNET Tél: 04.93.45.98.98	
CGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	
Identité du déclarant:	
Date: 28/03/2024	Lieu: FAYENCE
Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
Signature: MR ALAIN DA ROS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	10 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions	e				
Montants que celles visées en (a),	f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)				10 000

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				5 Indemnités forfaitaires.	6 Rembours-ements.	7 Indemnités forfaitaires.	8 Rembour-ements.
1 DA ROS ALAIN ASSOCIE PRESIDENT 205 B CHEMIN 13440 FAYENCE	1 000	2023	425				

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			591
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RUBRIQUES	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Désignation de l'entreprise		SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -										Néant		*									
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le											
		13 1 1 2 2 0 2 31										13 1 1 2 2 0 2 21											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export		209				210															
	Production vendue	{	biens	intracommunautaires	215				214														
					services *	217				218		51 380		57 033									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222											
	Production immobilisée *											224											
	Subventions d'exploitation reçues											226											
	Autres produits											230		47		0							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												232		51 427		57 034							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											234											
	Variation de stock (marchandises) *											236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											238											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											240											
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242		8 941		14 736													
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		506		244		510		488											
	Rémunérations du personnel *											250		591									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252		395									
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)		255				254		237		237											
	Dotations aux provisions											256											
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262		41 001		0											
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																		
	Total des charges d'exploitation (II)												264		51 674		15 460						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		(247)		41 573							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)										280		273									
	Produits exceptionnels	(IV)										290											
	Charges financières	(V)										294				17							
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300															
				dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																		
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)										306		4		6 233							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310		22		35 323							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312		22		314							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318											
	Provisions non déductibles *											322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											324		4									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)		249				251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997									
	Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986				Zone franche urbaine (44 octies A)	987				Zones de revitalisation de la défense (44 terdecies)	127				Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138				342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, sexies)		981				Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991											
Divers, dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345				Investissements et souscriptions outre-mer	344				Créance due au report en arrière du déficit	346				Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992				350		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G														993									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352		26		354							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											356											
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360									

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 182 472	474	476 1 182	1 182
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
	TOTAL	490	1 182 492	494	496 1 182	1 182

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
	Fonds commercial	495	497	498	499
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	345 562	237 564	566 582
	TOTAL	570	345 572	237 574	576 582

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Plus-values		1		2		3		4		5						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.																
		6		7		8		9		10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme										
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧							
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL						596		585		597		599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	30	636	(30)
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684	30	686	(30)

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		
			Déficits reportables	984	
			Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)				380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	10 276
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	634
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

31/12/2023

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation			186

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Une estimation, notamment par voie de sondage, dans le cadre des lignes n°s 1330-CVAE-SD et Répartition des salaires et dans le cadre des lignes n°s 1022-NOT-SD et Cotisations sociales des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2024

Page 18

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 8 0 1 0 5 5 3 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

ADRESSE (voie) 205 CHEMIN DU RAY

CODE POSTAL 83440 VILLE FAYENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille DA ROS Prénom(s) ALAIN

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 020141 N° Département 06 Commune ANTIBES Pays

Adresse : N° 205 Voie B CHEMIN DU RAY

Code postal 83440 Commune FAYENCE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

15 AVR. 2024

8800 DRAGUIGNAN

2024 / 1352

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2024

L'an Deux mille Vingt Quatre
Le 31 Mars
A 10 heures,

Monsieur Alain DA ROS
demeurant 205 Chemin du RAY 83440 FAYENCE

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société SAS ADR CONSEILS ET GESTION

Associé unique et président de la dite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain DA ROS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide que le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à la somme de 22 euros sera après paiement de l'impôt société, réparti de la manière suivante :

Report à nouveau des 22 Euros

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.


Alain DA ROS

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Le soussigné Alain DA-ROS associé unique et Président de la société ADR CONSEILS ET GESTION, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 51 380 euros.

Les achats et charges externes de l'exercice ont atteint au total 8 940 euros.

Les impôts et taxes se sont élevés à 510 Euros

La dotation aux amortissements à 236 Euros

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 41 573 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 se solde par un bénéfice de 22 Euros après passation d'une charge exceptionnelle de 41000 provenant d'une escroquerie dont la société a été victime et après paiement d'un impôt société de 4 Euros

Au 31 Décembre 2023, le total du bilan de la Société s'est établi à 58 473 euros.



Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Le nombre de clients s'est maintenu au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Maintien du nombre de clients suivis et continuation de l'activité de prestations de services

RÉSULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice après impôt de 22 euros qui recevra l'affectation suivante :

Distribution	0
Report à nouveau	22 euros

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est précisé qu'en 2023 , il a été distribué 10 000 euros au titre de la distribution de dividendes

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

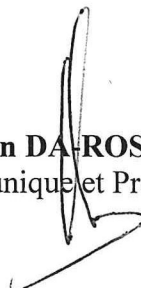
CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Néant

Fait à FAYENCE

Le 31 Mars 2024

Alain DA ROS
Associé unique et Président



ANNEXE

CONVENTION PASSEE ENTRE LA SOCIETE
ET L'ASSOCIE UNIQUE

Néant

12

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 MARS 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 22 euros de la manière suivante :

Report à nouveau

22 euros

Certifié conforme
La Gérance

